

COMTE RENDU
Conseil Municipal de la Commune de
Challes les Eaux (Savoie)
Du 6 octobre 2009
A 20 h 00
(Salle des mariages de la Mairie)

L'an deux mille neuf et le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqué le vingt-six septembre deux mille neuf, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la salle des mariages en Mairie de Challes-Les-Eaux, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice. A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Véronique ALESSANDRINI, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Véronique BOUTEMY, Marilyn SANCHEZ BIZIEN, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Danièle D'AGOSTIN, Julien DONZEL, Patrick ESTEVE, Jeannette EXCOFFON, Jacques FERRARIS, Bruno FOREST, Joëlle FORESTIER, Ginette GRUNENWALD, Jean-Paul LACROIX, Karima LEGRAND, Marie-Christine LOPEZ, Maurice MEUNIER, Claude MULLER, Jean-Pierre PASSIN, Chantal SICLARI, Sonia STEBLER, Gisèle TRIBOULET.

Pouvoirs :

Jean-Yves JACQUIER donne pouvoir à Bruno FOREST,
Françoise MOIRET donne pouvoir à Jean-Pierre PASSIN,

Secrétaire de séance :

Pierre COLIN.

1) Avenant marché maîtrise d'œuvre pour travaux aménagement du centre ville

La validation par le Conseil Municipal du 2 juillet 2009 de l'audit réalisé par BABYLONE AVENUE et GINGER conduit la Commune à modifier les dispositions du contrat de maîtrise d'œuvre conclu le 10 janvier 2006 et à établir un avenant à ce contrat de maîtrise d'œuvre intégrant les nouvelles dispositions de réalisation de la ZAC du centre ville, tant en terme de montant du programme, qu'en terme de donnée de réalisation.

Pour clarifier les modalités de rémunération définies par l'avenant approuvé par délibération du Conseil Municipal du 11 août 2009, le calcul des honoraires a été établi sur la nouvelle base prévisionnelle de travaux mis à jour soit 10 100000 € HT correspondant à l'audit validé.

Le coefficient de complexité nécessaire au calcul des honoraires a par ailleurs été mis en cohérence avec l'allongement de la durée de la mission.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité moins un abstention (Sonia STEBLER), approuve l'avenant qui modifie l'avenant initial approuvé par délibération du 11 août 2009.

2) Contrat thermal 2009 - 2013

Le Conseil municipal sollicite du Conseil général de la Savoie la prise en compte des trois axes de développement et renforcement du caractère thermal de Challes les Eaux, dans le cadre du Contrat thermal 2009 – 2013, selon les modalités précisées dans la présente délibération :

- 1) **Maisons d'enfants à caractère thermal** : Principe du maintien des lits thermaux sur la station thermale de Challes les Eaux et adhésion au projet de regroupement des maisons d'enfants existantes. Le dossier est en cours d'étude.
- 2) **Aménagement du Centre ville** : Renforcement du caractère thermal de Challes les Eaux par des axes, voiries et places piétonnes reliant le centre ville au quartier thermal et toutes opérations urbaines renforçant l'identité de Challes les Eaux. Le dossier de réalisation de la ZAC du centre ville va être constitué dans les prochains mois :
Programme des équipements publics. (travaux de recomposition de l'espace public du centre ville. Requalification et revalorisation de l'image thermale qui font partie du cahier des charges de la réalisation de ces travaux.
- 3) **Etablissement Thermal** : De soutenir le développement du thermalisme par une diversification des activités de l'établissement.

3) Versements de subventions à des associations

Le Conseil municipal décide de verser :

- une subvention de 500 € à l'association « Connaissance de Challes » pour le remboursement d'une assurance d'exposition à l'établissement thermal.
- une subvention complémentaire de 3 200 € à l'association « Musique municipale » qui gère désormais : l'école de musique – la musique municipale (orchestre, les Chabalous et la chorale les Canards Sauvages.

4) Finances communales

Approbation d'une délibération modificative de crédits pour ajustements de crédits en fonctionnement et investissement.

5) Plan national pour le label bien vieillir ensemble – dossier de candidature de la commune

Le Maire informe le Conseil municipal d'une action au plan national en ce qui concerne le label « bien vieillir ensemble » qui s'inscrit au plan national « bien vieillir 2007 – 2009 qui a pour ambition de proposer les voies pour un vieillissement réussi tant au point de vue individuel que des relations sociales en valorisant l'organisation et la mise en œuvre d'actions de préventions adaptées.

Challes les Eaux pendant plusieurs années a favorisé les équipements dans le domaine de l'enfance et le culturel, par la construction d'une médiathèque, des écoles maternelle et élémentaire et une halte garderie municipale. La réflexion des élus depuis quelques temps s'oriente vers une politique en faveur des personnes âgées.

Aussi le conseil municipal donne un avis favorable pour que la Commune, dans le cadre du plan national bien vieillir 2007 – 2009, se porte candidate au Label « Bien vieillir ensemble » par la constitution d'un dossier de demande de labellisation.

Challes les Eaux, le 7 octobre 2009
Le Maire,
Daniel GROSJEAN,

